



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral **R02-2023-08-02-00001 du 02 août 2023**, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire pour le projet d'aménagement de l'entrée principale du bourg, sur le territoire de la commune de Saint-Joseph, au lieu-dit « La Croix Mission », présentée par la ville de Saint-Joseph.

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours, se déroulera **du 18 septembre 2023 au 17 octobre 2023 inclus** à la mairie de Saint-Joseph, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Mme Joëlle FRANCIL, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par décision N° E23000006/97 du 7 juin 2023 du tribunal administratif de la Martinique, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 18 octobre 2023 et siégera à la mairie de Saint-Joseph, siège de l'enquête publique, aux dates et heures ci-après :

- Lundi 18 septembre 2023 de 8h à 12h – Ouverture et permanence
- Jeudi 28 septembre 2023 de 14h30 à 17h30 – Permanence
- Mardi 03 octobre 2023 de 8h à 12h – Permanence
- Lundi 09 octobre 2023 de 8h à 12h – Permanence
- Mardi 17 octobre de 8h à 12h – Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet au sein de la mairie de Saint-Joseph. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Joseph, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2023 » ainsi qu'en mairie de Saint-Joseph.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de Saint-Joseph. Toute information pourra être demandée à M. José SOUNDROUM - Tél : 05 96 57 46 97 – jose.soundourom@stjoseph972.fr

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la mairie de Saint-Joseph.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Saint-Joseph, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2023 ».

Schoelcher, le

03 AOÛT 2023

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Stéphanie DEPOORTER